



Avis public Demande de dérogation mineure

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la tenue de l'assemblée régulière tenue le 4 février 2025 à 19h00 heures, le conseil municipal prendra une décision relativement à une demande de dérogation mineure pour :

- La construction d'un bâtiment accessoire commercial composé de conteneur et présentant une toiture plate.

Cette demande vise le **18-20 rue des Pins.**

Ces demandes auront pour effet d'autoriser :

- *La construction d'un bâtiment accessoire fait avec des conteneurs.*
- *La construction d'un bâtiment accessoire à toit plat.*

Le règlement de zonage 699-11 se lit comme suit :

« 71 FORMES DE BÂTIMENTS PROHIBÉES

Les bâtiments suivants sont prohibés :

4) L'emploi de conteneur, de boîte de camion ou de tout autre objet similaire comme bâtiment est interdit.

72 BÂTIMENTS ACCESSOIRES À TOIT PLAT

La construction et l'implantation de bâtiment accessoire à toit plat est interdite sur tout le territoire de la ville. »

Le dossier de la demande sera disponible au 1 rue Principale à Bedford, J0J 1A0.

DONNÉ à Bedford, ce 20 janvier 2025.

Catherine Nadeau
Directrice générale adjointe et greffière